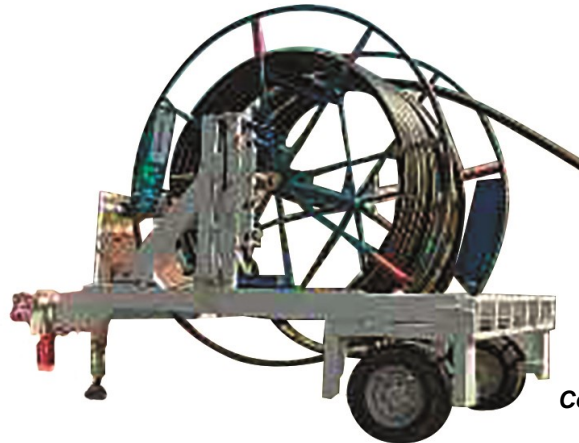


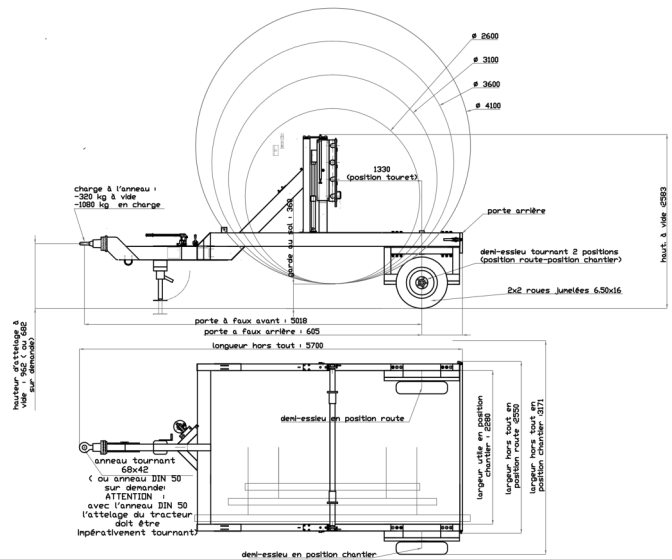
# Remorque porte-touret S41-22

Charge Utile : 2900 kg



Code S41-22

Pour touret	
Poids maxi	2900 kg
Diamètre	2600 à 4100 mm
Largeur maxi	2200 mm
Caractéristiques	
PTAC (poids total autorisé en charge)	4000 kg
PV (poids à vide sans option)	1100 kg
Largeur utile	2280 mm
Largeur hors tout	3171 mm (position chantier) 2550 mm (position route à vide)
Longueur hors tout	5700 mm



## Utilisation

Remorque de chantier (non-immatriculable).  
Le chargement s'effectue à l'aide de moyens extérieurs (grue...).

La remorque est utilisable sur chantier (terrain compact) et peut être tractée par un camion ou un engin de chantier (2 hauteurs d'attelage).

Pour les déplacements à vide, il est possible de mettre la remorque au gabarit routier (système simple de pivotement des demi essieux).

Elle peut être alors tractée sur la route à faible vitesse (rajouter un ensemble de signalisation arrière) ou chargée sur un porte engin.

## Équipements de série

- Levage hydraulique pompe manuelle
- Timon articulé à anneau tournant 68x42 mm
- Axe de déroulage Ø 76 mm avec flasques de serrage
- Jeu de cale de blocage des roues et crochets d'arrimage pour immobilisation au sol
- Roues arrières jumelées pivotantes
- Béquille avant type cric
- Porte arrière faisant office de barre anti-encastrement
- Pas d'éclairage, ni signalisation
- Remorque fabriquée en France. Certifiée CE.

## Options

- Système de freinage à galets s'appuyant sur les joues pour éviter que le touret ne s'emballe ou pour permettre de récupérer quelques spires de tube polyéthylène (80 kg) (**code S41-22-FREIN**)
- Levage des tourets par moteur thermique avec pompe à main de secours (120 kg) (**S41-22-LTMT**)
- Le poids des options doit être déduit de la charge utile

## Rappel de la réglementation

### Véhicule tracteur

PTAC maxi de la remorque = PTRAC du véhicule moins PTAC du véhicule

### Permis

Le permis B ne suffit que si le PTAC (véhicule + remorque) est inférieur ou égal à 3500 kg.

### Immatriculation

Toute remorque dont le PTAC est supérieur à 500 kg doit avoir son propre certificat d'immatriculation, sa propre carte grise et sa propre plaque d'immatriculation.

### Assurance

L'assurance du véhicule tracteur est suffisante si le PTAC de la remorque est inférieur à 750 kg ; au-delà, une assurance remorque est obligatoire.